

MASTIC VITRIER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : MASTIC VITRIER
 Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
 Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOULDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 ☎ +32 14 42 42 31
 ☎ +32 14 42 65 14
 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOULDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 ☎ +32 14 42 42 31
 ☎ +32 14 42 65 14
 msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
 +32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

| Nom REACH n° d'enregistrement | N° CAS N° CE | Conc. (C) | Classification selon CLP | Note | Remarque |
|-------------------------------|------------------------|-----------|--------------------------|------|-------------|
| calcaire | 1317-65-3 215-279-6 | C ≥ 70% | | (2) | Constituant |
| huile de lin | 8001-26-1 232-278-6 | C ≤ 30% | | (2) | Constituant |

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

MASTIC VITRIER

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Irritation légère.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur à mousse classe A, Eau (extincteur rapide, dévidoir).

Grand incendie: Eau, Mousse classe A.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO₂.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102

Numéro de produit: 35295

2 / 9

MASTIC VITRIER

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Belgique

| | | |
|--------------------------------|---|----------------------|
| Calcium (carbonate de) | Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h | 10 mg/m ³ |
| Huiles végétales (brouillards) | Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h | 10 mg/m ³ |

France

| | | |
|------------------------|---|----------------------|
| Calcium (carbonate de) | Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative) | 10 mg/m ³ |
|------------------------|---|----------------------|

UK

| | | |
|-----------------------------------|--|----------------------|
| Calcium carbonate inhalable dust | Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005)) | 10 mg/m ³ |
| Calcium carbonate respirable dust | Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005)) | 4 mg/m ³ |
| Limestone respirable | Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005)) | 4 mg/m ³ |
| Limestone total inhalable | Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005)) | 10 mg/m ³ |

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102

Numéro de produit: 35295

3 / 9

MASTIC VITRIER

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN374).

c) Protection des yeux:

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------------------|--|
| Aspect physique | Pâte |
| Odeur | Odeur caractéristique |
| Seuil d'odeur | Aucun renseignement disponible |
| Couleur | Jaune-brun Noir Gris Blanc |
| Taille des particules | Aucun renseignement disponible |
| Limites d'inflammabilité | Sans objet |
| Inflammabilité | Ininflammable |
| Log Kow | Sans objet (mélange) |
| Viscosité dynamique | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité cinématique | Aucun renseignement disponible |
| Point de fusion | Aucun renseignement disponible |
| Point d'ébullition | Aucun renseignement disponible |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur relative | Sans objet |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité | L'eau ; insoluble |
| Densité relative | 2 ; 20 °C |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-ignition | Sans objet |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Propriétés explosives | Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives |
| Propriétés comburantes | Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes |
| pH | Aucun renseignement disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Énergie minimale d'ignition | Sans objet |
| Densité absolue | 2000 kg/m ³ ; 20 °C |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102

Numéro de produit: 35295

4 / 9

MASTIC VITRIER

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

calcaire

| Voie d'exposition | Paramètre | Méthode | Valeur | Durée d'exposition | Espèce | Détermination de la valeur | Remarque |
|-------------------|-----------|---------|------------|--------------------|--------|----------------------------|----------|
| Oral | DL50 | | 6450 mg/kg | | Rat | Étude de littérature | |

huile de lin

| Voie d'exposition | Paramètre | Méthode | Valeur | Durée d'exposition | Espèce | Détermination de la valeur | Remarque |
|-------------------|-----------|---------|-------------|--------------------|--------|----------------------------|----------|
| Oral | DL50 | | 15000 mg/kg | | Rat | | |

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

calcaire

| Voie d'exposition | Résultat | Méthode | Durée d'exposition | Point de temps | Espèce | Détermination de la valeur | Remarque |
|-------------------|---------------------|---------|--------------------|----------------|--------|----------------------------|----------|
| Oeil | Légèrement irritant | | | | | Étude de littérature | |
| Peau | Non irritant | | | | | Étude de littérature | |

Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102

Numéro de produit: 35295

5 / 9

MASTIC VITRIER

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

MASTIC_VITRIER

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

MASTIC_VITRIER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

calcaire

| | Paramètre | Méthode | Valeur | Durée | Organisme | Conception de test | Eau douce/salée | Détermination de la valeur |
|--|-----------|---------|--------------|-------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------|
| Toxicité aiguë poissons | CL50 | | > 10000 mg/l | 96 h | Oncorhynchus mykiss | | | Littérature |
| Toxicité aiguë crustacés | CE50 | | > 1000 mg/l | 48 h | Daphnia magna | | | Littérature |
| Toxicité algues et autres plantes aquatiques | CE50 | | > 200 mg/l | 72 h | Desmodesmus subspicatus | | | Littérature |

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MASTIC_VITRIER

Log Kow

| Méthode | Remarque | Valeur | Température | Détermination de la valeur |
|---------|----------------------|--------|-------------|----------------------------|
| | Sans objet (mélange) | | | |

calcaire

Log Kow

| Méthode | Remarque | Valeur | Température | Détermination de la valeur |
|---------|------------|--------|-------------|----------------------------|
| | Sans objet | | | |

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102

Numéro de produit: 35295

6 / 9

MASTIC VITRIER

huile de lin

Log Kow

| Méthode | Remarque | Valeur | Température | Détermination de la valeur |
|---------|--------------------------------|--------|-------------|----------------------------|
| | Aucun renseignement disponible | | | |

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

MASTIC VITRIER

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Éliminer en centre de traitement agréé.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

| | |
|-----------|------------|
| Transport | Non soumis |
|-----------|------------|

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------------------------|--|
| Numéro d'identification du danger | |
| Classe | |
| Code de classification | |

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|--------------------|--|
| Groupe d'emballage | |
| Étiquettes | |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--|-----|
| Marque matière dangereuse pour l'environnement | non |
|--|-----|

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|------------------------|--|
| Dispositions spéciales | |
| Quantités limitées | |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

| | |
|---------------------------|---|
| Annexe II de Marpol 73/78 | Sans objet, basé sur les informations disponibles |
|---------------------------|---|

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102

Numéro de produit: 35295

7 / 9

MASTIC VITRIER

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

| Teneur en COV | Remarque |
|---------------|----------|
| 0 % | |
| 0 g/l | |

Législation nationale Belgique

MASTIC VITRIER

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

MASTIC VITRIER

Waterbezwaarlijkheid B (4)

Législation nationale France

MASTIC VITRIER

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

MASTIC VITRIER

WGK nwg; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4) et Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) du 18 avril 2017

calcaire

TA-Luft 5.2.1

huile de lin

TA-Luft 5.2.5

Législation nationale UK

MASTIC VITRIER

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

MASTIC VITRIER

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|--------------|--|
| (*) | CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG |
| CE50 | Concentration Efficace 50 % |
| CL50 | Concentration Létale 50 % |
| CLP (EU-GHS) | Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe) |
| DL50 | Dose Létale 50 % |
| DMEL | Derived Minimal Effect Level |
| DNEL | Derived No Effect Level |
| ErC50 | EC50 in terms of reduction of growth rate |
| NOAEL | No Observed Adverse Effect Level |
| NOEC | No Observed Effect Concentration |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| PBT | Persistent, Bioaccumulable & Toxique |
| PNEC | Predicted No Effect Concentration |
| STP | Sludge Treatment Process |
| vPvB | very Persistent & very Bioaccumulative |

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102

Numéro de produit: 35295

8 / 9

MASTIC VITRIER

pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples informations.

SOUDA

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102

Numéro de produit: 35295

9 / 9